

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1090 accordant un congé de quatre mois à Mlle Nicoletto.

n° 1090

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1054 du 28 septembre 1949 accordant un congé de quatre mois sans solde à Mlle Nicoletto, employée auxiliaire à la Direction des travaux publics

Vu l'avis du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 1054 susvisée est et demetire rapportée.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.